

## Séance du 3 juin 2009

Le trois juin deux mil neuf à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame JOVILLARD, Messieurs VIEUX, MORIN, Mesdames CATALA, AIRAULT, Monsieur DELESTRA, Mesdames SIMPSON, DUPORT, Monsieur Sylvain GROS.

Etait excusé : Monsieur PLASSE

### I. POINT SUR L'URBANISME DE LA COMMUNE

**Démographie** : avec le dernier recensement, Madame le Maire s'est inquiété de la mise en conformité avec les projections retenues dans le cadre du PLU (580 habitants en 2015). Après vérification auprès de la Préfecture, il en ressort que la démographie dynamique de la commune ne remet pas en question les zonages actuels et notamment les zones Au qui pourront bien être modifiées en zone U. En revanche, la Préfecture est plus modérée sur le prochain PLU et la superficie qu'elle pourrait accorder aux zones constructibles qui pourraient être contrôlées plus précisément.

**Demande modification zonage** : Madame le Maire soumet au conseil une demande d'une personne habitant au bourg et qui découvrant qu'une partie de son terrain est en zone Au et sous réserve de la ZAD, a demandé une modification de ce zonage.

Le conseil prend note de cette demande mais décide de ne pas répondre au cas par cas aux vues des coûts engendrés par une procédure de modification. Et décide de globaliser les demandes pour étudier par exemple en 2010 une nouvelle modification du PLU

**Loi SRU** : Alain BERTY présente au conseil les implications de la récente modification de la Loi SRU et des nouvelles responsabilités qui incombent aux communes notamment sur les prises en charge des extensions de réseaux. Il présente notamment la PVR (participation qui permet à la commune de faire financer tout ou partie du coût de ces extensions aux pétitionnaires). Sachant que cette PVR s'applique au cas par cas.

Le Conseil adopte à l'unanimité le principe de la PVR et devra délibérer lorsque les cas se présenteront, à chaque parcelle sur le taux applicable de la prise en charge.

**Droit de préemption sur baux commerciaux** : suite à une réunion avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, Madame le maire reprecise le contexte et les implications du droit de préemption sur baux commerciaux. Et confirme qu'il faut réaliser une analyse sur l'état des commerces, les risques qu'ils encourent, document à joindre à la délibération pour que ce droit puisse être étudié et validé par la CCI. Madame le Maire redemande au conseil sa position sur ce droit de préemption. Le conseil se prononce à la majorité favorable à l'adoption de ce droit. Madame le Maire va donc élaborer le document d'analyse préalable.

**Réflexion sur préservation de notre territoire agricole** : Madame le Maire remet aux membres du conseil une note de réflexion sur des actions possibles à conduire afin de préserver notre espace agricole des pressions foncières. Et demande au conseil de prendre le temps de la réflexion en vue d'échanger lors d'un prochain conseil sur ce sujet.

## II. POINT SUR LES COMMISSIONS DU MOIS ÉCOULÉ

### SYDER (Alain BERTY)

Engagement du syndicat vers les énergies renouvelables. Va faire une étude combinée gaz/photovoltaïque pour l'école.

### PETITE ENFANCE /JEUNESSE (Véronique CATALA/ Cécile SIMPSON)

- Les Ribambins : augmentation du tarif horaire qui passe à 6,50 € au lieu de 3,70 € l'heure.
- Club des 8 : pas d'augmentation des tarifs pour 2009. Excellent bilan 2008 avec la réalisation d'un bénéfice comptable en fin d'exercice. Relance l'étude d'ouverture du mercredi.
- Ecole : Candidature envoyée pour le projet d'Ecole numérique rurale. 43 écoles seront retenues sur le Rhône pour 70 dossiers déposés !

### SOCIAL / CCAS (Véronique CATALA)

- Rappelle que la commune co-organise la semaine bleue avec une journée phare le 22 octobre 2009 autour la rencontre enfants/séniors à la maison de retraite du BOIS d'OINGT. Sont impliqués à cette manifestation : Ecole Publique de Légny et le Club Soleil d'Automne.
- Maison Jean Borel (Lucie DUPORT) : rappelle les conditions financières en charge de l'exploitation de la maison.

### CCPBO (Sylvain GROS/ Sylvie JOVILLARD)

Fera un bilan des actions de l'année 2008 dès réception du CR de la CCPBO. Rappelle la vente de composteur pour réduire déchets verts : 15 € Chaque collectivité peut en acheter 5.

### VOIRIE (Michel VIEUX)

Travaux voirie : à suivre révision du classement communautaire et du probable changement de fonctionnement sur le financement des travaux de remise en état de la voirie communautaire (suite bureau des maires). Classement Voirie CCPBO : chemin communal goudronné sauf cœur de village qui reste de la compétence communale.

### ACCESSIBILITE (Marlène AIRAULT)

Lancement de la commission accessibilité à la CCPBO qui va piloter la réflexion et l'état des lieux. Chaque délégué communal doit délimiter le zonage concerné et identifier les bâtiments concernés.

### COMMUNICATION / MANIFESTATIONS

Soirée Chorale en Fêtes : vendredi 12 juin

Festivités du 13 juillet : prochaine réunion le 29 juin 2009.

Le bulletin municipal N° 5 va paraître.

### DIVERS

- Comité de Fleurissement: une subvention de 200 € pour le lancement de l'association a été acceptée par le Conseil.

- Location salle des fêtes : Suite à la demande d'administrés et de personnes extérieures à la commune, le conseil délibère sur la possibilité de louer la salle des fêtes sur une demi-journée au prix de 55 €

- Logement communal : Le locataire Monsieur GIRARD quitte son logement au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il reste à louer.
- Problème de stationnement : suite aux plaintes réitérées, décision de mettre des panneaux de stationnement interdit Rue de l'Eglise sur la portion conduisant à la Place

### **III. INVESTISSEMENTS / TRAVAUX**

- Passage piétons protégés Ponts-Tarrets : mme le Maire donne lecture au conseil des principaux alinéas de la convention avec RFF et souligne une participation légèrement supérieure de RFF qui sera de 30% et non de 25% au montant total des travaux. Précise également que RFF demande qu'une bande goudronnée soit programmée le long de la RD concernée par les travaux – à voir avec le CG. Le conseil autorise Mme le maire à signer la convention
- Extension de la Halle : Mme le maire rappelle au conseil que dans le cadre des travaux d'extension il va falloir déplacer la fontaine et donc lui trouver un nouvel endroit pour l'exposer.

### **IV / Question DIVERSES**

- rappel de l'inauguration officielle du rond-point par Michel Mercier, Président du Conseil Général du Rhône, le vendredi 19 juin 2009. Rendez-vous à 12H30 au rond-point du Soanan.